



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
22 septembre 2025
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

Neuvième session

Genève, 1^{er}-3 décembre 2025

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Faire progresser l'Engagement de Séville vers un cadre commun : Renforcer les responsabilités, les capacités et l'évolutivité.
4. Ordre du jour provisoire de la dixième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
5. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa neuvième session.

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Conformément à l'usage, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement est invité à élire un(e) Président(e) et un Vice-Président-Rapporteur/une Vice-Présidente-Rapporteuse.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement souhaitera peut-être adopter l'ordre du jour provisoire figurant à la section I ci-dessus.
3. Il est proposé que la séance plénière d'ouverture de la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts, qui débutera le lundi 1^{er} décembre 2025 à 10 heures (heure d'Europe centrale), soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2 de l'ordre du jour provisoire) et aux déclarations liminaires. À la séance plénière de clôture, qui commencera le mercredi 3 décembre 2025 à 15 heures (heure d'Europe centrale), le Groupe intergouvernemental d'experts examinera, aux fins de leur adoption, le rapport sur sa neuvième session (y compris les recommandations concertées), qu'il soumettra ensuite au



Conseil du commerce et du développement, et l'ordre du jour provisoire de sa dixième session (points 4 et 5 de l'ordre du jour), laquelle se tiendra au dernier trimestre de 2026, conformément à la version initiale (voir le document TD/B(S-XXXI)/2 (annexe IV, sect. II, par. 6) et à la version révisée de son mandat (voir le document TD/B/EX(71)/3 (annexe V)). Les autres séances seront consacrées à des débats de fond sur des questions relevant du point 3 de l'ordre du jour.

Documentation

TD/B/EFD/9/1

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Faire progresser l'Engagement de Séville vers un cadre commun : Renforcer les responsabilités, les capacités et l'évolutivité

4. À l'issue d'une procédure d'approbation tacite, qui s'est achevée le 7 août 2025, dans le cadre du Conseil du commerce et du développement, les États membres ont décidé que le thème de la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts serait « Faire progresser l'Engagement de Séville vers un cadre commun : Renforcer les responsabilités, les capacités et l'évolutivité¹ ». La session se tiendra à Genève, du 1^{er} au 3 décembre 2025.

5. L'Engagement de Séville est le document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Séville (Espagne), du 30 juin au 3 juillet 2025 (voir le document A/RES/79/323, annexe). Il redéfinit le dispositif mondial de financement du développement dans le but d'élargir l'accès aux ressources financières, de débloquent des moyens de financement supplémentaires et novateurs, et de favoriser la réforme de l'architecture financière internationale, de manière à combler le déficit de financement du développement dans les neuf domaines d'intervention établis par le Programme d'action d'Addis-Abeba.

6. Les questions directrices de la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sont les suivantes :

a) Quelles sont les exigences à satisfaire pour créer des structures et des instruments de financement mixte qui soient efficaces, transposables et évolutifs, compte tenu des différents contextes nationaux et selon qu'il conviendra, sur la base des enseignements tirés de l'expérience, des meilleures pratiques et des efforts d'harmonisation existants, ainsi que le prévoit le paragraphe 33 i) de l'Engagement de Séville ?

b) Quelles sont les prochaines mesures à prendre pour favoriser le développement d'infrastructures commerciales physiques et numériques et de systèmes statistiques, et améliorer la connectivité, de manière à lever les obstacles au commerce et à rendre les échanges commerciaux plus faciles et plus fluides, en particulier pour les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que le prévoit le paragraphe 44 a) de l'Engagement de Séville ?

c) De quelles capacités les pays en développement, en particulier en Afrique, ont-ils besoin pour intervenir plus efficacement auprès des acteurs des marchés financiers, notamment des agences de notation, ainsi que le prévoit le paragraphe 51 c) de l'Engagement de Séville ?

7. Chacune des questions directrices relève d'un domaine d'intervention défini au chapitre II de l'Engagement de Séville, à savoir « Entreprises privées et secteur financier nationaux et internationaux » (sect. B), « Le commerce international, moteur du développement » (sect. D) et « Dette et soutenabilité de la dette » (section E).

8. À la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts, les participants examineront les trois questions directrices et réfléchiront aux moyens de créer des structures et des instruments de financement mixte qui soient efficaces, transposables et évolutifs, de

¹ Voir le document TD/B(S-XXXVI)/2, rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa trente-sixième session.

favoriser le développement d'infrastructures commerciales physiques et numériques et de systèmes statistiques, d'améliorer la connectivité et de renforcer les capacités des pays en développement, en particulier en Afrique, afin que ceux-ci puissent intervenir plus efficacement auprès des acteurs des marchés financiers, notamment des agences de notation.

Documentation

TD/B/EFD/9/2

Faire progresser l'Engagement de Séville vers un cadre commun :
Renforcer les responsabilités, les capacités et l'évolutivité

Point 4

Ordre du jour provisoire de la dixième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

9. Le Groupe intergouvernemental d'experts, agissant en sa capacité d'organe préparatoire de la dixième session, est censé approuver l'ordre du jour provisoire de sa session suivante, y compris la question de fond, laquelle devrait être choisie à l'issue des débats prévus au titre du point 3.

Point 5

Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa neuvième session

10. Sous l'autorité de la présidence de la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts, un rapport sur les travaux de la session sera établi et soumis au Conseil du commerce et du développement. Le Groupe intergouvernemental d'experts souhaitera peut-être autoriser le Vice-Président-Rapporteur/la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir la version finale du rapport après la clôture de sa neuvième session.

Les experts sont priés de soumettre au secrétariat de la CNUCED, dans les meilleurs délais, des contributions écrites relatives au point 3 de l'ordre du jour.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à Penelope Hawkins (penelope.hawkins@unctad.org), Service de la dette et du financement du développement, Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED.